Ministère des Finances

2007-04119/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 20 avril 2007
2007-035

La réforme des institutions financières entre en vigueur

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a annoncé aujourd'hui la mise en œuvre du projet de loi C-37, *Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives*.

Cette loi modernise la réglementation touchant les institutions financières, favorise les intérêts des consommateurs et assure que le Canada demeurera un chef de file mondial dans le secteur des services financiers.

« Le Canada possède un secteur financier des plus modernes », a déclaré le ministre Flaherty. « Les mesures que renferme le projet de loi C-37 profiteront aux consommateurs et aux entreprises, et elles aideront le pays à conserver l'avantage concurrentiel de son dynamique secteur des services financiers. »

Ce texte législatif a été rédigé à la suite de consultations intensives tenues auprès des intervenants. Il a reçu la sanction royale le 29 mars 2007.

Bon nombre des mesures législatives importantes qu'il prévoit entrent en vigueur aujourd'hui, notamment :

- la promotion des intérêts des consommateurs par la communication plus rapide de renseignements plus complets, en ligne et dans les succursales des institutions financières, sur des sujets tels que les procédures d'examen des plaintes;
- la réduction du coût des hypothèques pour certains emprunteurs, grâce à la diminution du seuil minimal de mise de fonds auquel l'assurance hypothécaire est obligatoire en vertu de la loi;
- un cadre de mise en œuvre de l'imagerie des chèques;
- des dispositions qui facilitent la création de nouvelles associations coopératives de crédit par les coopératives de crédit, afin d'accroître leurs possibilités d'affaires;

- une modification de l'exigence de résidence qui permet d'augmenter le nombre d'experts étrangers siégeant au conseil d'administration des institutions financières canadiennes, dans la mesure où la majorité des administrateurs sont résidents du Canada.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.